



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Assainissement non collectif

GRAND COGNAC

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

PRIX & QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Estimation du nombre d'installations	2
2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	4
2.1. Modalités de tarification	4
2.2. Les Recettes du service	5
3. Activités du service	6
4. Indicateurs de performance	7
4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	7
4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	7
Annexe 1. Bilan d'activités par commune	9
Annexe 2. Données PANANC	10

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : GRAND COGNAC (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : AMBLEVILLE, ANGEAC-CHAMPAGNE, ANGEAC-CHARENTE, ARS, BASSAC, BIRAC, BONNEUIL, BOURG-CHARENTE, BOUTEVILLE, BOUTIERS-SAINT-TROJAN, BRÉVILLE, CHAMPMILLON, CHASSORS, CHÂTEAUBERNARD, CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE, CHERVES-RICHEMONT, COGNAC, CRITEUIL-LA-MAGDELEINE, FLEURAC, FOUSSIGNAC, GENSAC-LA-PALLUE, GENTÉ, GIMEUX, MAINXE-GONDEVILLE, HIRSAC, HOULETTE, JARNAC, JAVREZAC, JUILLAC-LE-COQ, JULIENNE, LIGNIÈRES-SONNEVILLE, LOUZAC-SAINT-ANDRÉ, BELLEVIGNE, MÉRIGNAC, MERPINS, MESNAC, LES MÉTAIRIES, MOSNAC, MOULIDARS, NERCILLAC, RÉPARSAC, GRAVES-SAINT-AMANT, SAINT-BRICE, SAINT-FORT-SUR-LE-NÉ, SAINT-LAURENT-DE-COGNAC, SAINT-MÊME-LES-CARRIÈRES, SAINT-PREUIL, SAINTE-SÉVÈRE, SAINT-SIMEUX, SAINT-SIMON, SAINT-SULPICE-DE-COGNAC, SALLES-D'ANGLES, SEGONZAC, SIGOGNE, TRIAC-LAUTRAIT, VERRIÈRES, VIBRAC

Le service est exploité en régie. Il assure les tâches suivantes: application du règlement du service, contrôle de bonne exécution installation nouvelle, contrôle de conception installation nouvelle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

1.2. Estimation du nombre d'installations

Le service public d'assainissement non collectif couvre un parc d'environ 10656 installations.

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Variation
Tarif du contrôle des installations en € TTC	27,50 par an pour les installations ne présentant pas de non-conformité ou non conforme sans danger ou ne présentant que des défauts d'entretien ou d'usure et les installations neuves 44,00 par an pour les installations non conforme avec danger ou les filières agréées	27,50 par an pour les installations ne présentant pas de non-conformité ou non conforme sans danger ou ne présentant que des défauts d'entretien ou d'usure et les installations neuves 44,00 par an pour les installations non conforme avec danger ou les filières agréées	0
Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC	165,00	165,00	0
Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC	0,00	0,00	-

2.2. Les Recettes du service

En € TTC	Collectivité
Montant des contrôles réalisés	196 607,98
dont	
Contrôle de conception installation nouvelle	59 836,35
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	136 771,63 €
Montant de travaux réalisés	0,00
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	0,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00
Total	196 607,98

3. Activités du service

Prestation	2018	2019	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	152	57	-62%
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	64	68	+6%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	125	729	+483%
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	203	229	+12,8%
Avis sur certificat d'urbanisme	73	69	-5,5%

Vous trouverez le détail des activités du service par commune en Annexe 1

4. Indicateurs de performance

4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Nombre de points max.	Points obtenus
Partie A		100	
VP. 168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
VP. 169	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
VP. 170	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
VP. 171	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
Partie B			
VP. 172	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
VP. 173	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	0
VP. 177	Le service assure le traitement des matières de vidange	10	0

Pour 2019, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 (100 en 2018).

4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	2018	2019	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	982	1057	
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	5751	6724	
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	6733	7781	+13,47%
nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	8170	8974	+8,96%
Taux de conformité [%]	82,41 %	86,71 %	

Annexe 2. Données PANANC

	Unité	2019
Indicateurs clés		
Taux de couverture de l'ANC	%	0%
Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service (VP. 181)	hab.	70000
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service d'ANC (D. 301)	hab.	
Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations (VP. 305)	Oui/non	oui
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - A SAISIR	0-140 pts	100
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - Calcul de vérification	0-140 pts	100
Partie A	0-100 pts	100
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	Oui/non	oui
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	Oui/non	oui
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	Oui/non	oui
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (VP.171)	Oui/non	oui
Partie B	0-40 pts	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP.172)	Oui/non	non
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP.173)	Oui/non	non
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP.174)	Oui/non	non
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P.301.3) - A SAISIR	%	86,71%
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif - Calcul de vérification	%	86,71%
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167)	Unité	8 974
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166)	Unité	1 057
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267)	Unité	6 724
Financier		
Tarifs		
Tarif du contrôle de l'ANC (DC.196)	€	25,00
Tarif TTC de l'examen préalable de la conception (complémentaire) (DC.325)	€	165,00
Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux (complémentaire) (DC.326)	€	0,00
Budget global du service - Collectivité + Exploitant(s)		
Montant des recettes provenant des contrôles (DC.197)	€	196 607,98
Montant financier des travaux réalisés (DC.198)	€	0,00
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire) (DC.327)	€	0,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire) (DC.328)	€	0
Abondement par le budget général (complémentaire) (DC.329)	€	0,00
Assujettissement à la TVA (complémentaire) (DC.330)	Oui/non	oui
Dont budget Exploitant(s)		
Montant des recettes provenant des contrôles	€	
Montant financier des travaux réalisés	€	
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire)	€	
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire)	€	
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) - Calculs de vérification		
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (complémentaire) (DC.320)	Unité	251
Par taille en EH		9 226
Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 307)	Unité	8 974
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 308)	Unité	1
Par type (individuel/regroupé)		304
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 309)	Unité	1
Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements (DC. 310)	Unité	52
Par filière de traitement		9 125
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place (DC. 311)	Unité	246
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué (DC. 312)	Unité	7337
Nombre d'installations agréées contrôlées (DC. 313)	Unité	1268
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes) (DC. 314)	Unité	23
Par mode d'évacuation des eaux		1 519
Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol (complémentaire) (DC. 316)	Unité	1196
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (complémentaire) (DC. 317)	Unité	72
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration (complémentaire) (DC. 318)	Unité	0
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation (complémentaire - calculé) (DC. 319)	Unité	
Parc		
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (DC. 306)	Unité	10659
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N (complémentaire) (DC.332)	Unité	57
Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches (complémentaire) (DC. 315)	Unité	0
Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N (complémentaire) (VP.303)	Unité	0
Parc existant		
Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (complémentaire) (DC.321)	Unité	942
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N (complémentaire) (VP.334)	Unité	958
Parc neuf/réhabilité		
Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (complémentaire - calculé) (DC.322)	Unité	0
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N (complémentaire) (DC.331)	Unité	51
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N (complémentaire) (DC.333)	Unité	68
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées (complémentaire) (DC.342)	Unité	0
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle (complémentaire) (DC.343)	Unité	0
Nombre d'opérations neuves dans l'année N (complémentaire) (DC.341)	Unité	17
Niveau de service		
Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N) (complémentaire) (VP.301)	Oui/non	oui
Fréquence (en années) du contrôle périodique (complémentaire) (VP.323)	an(s)	10
Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N) (complémentaire) (VP.324)	Oui/non	oui
Existence d'une permanence téléphonique (O/N) (complémentaire) (VP.335)	Oui/non	oui
Existence d'une permanence physique (O/N) (complémentaire) (VP.336)	Oui/non	oui
Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N) (complémentaire) (VP.337)	Oui/non	oui
Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N) (complémentaire) (VP.338)	Oui/non	oui
Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N) (complémentaire) (VP.339)	Oui/non	oui
Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N) (complémentaire) (VP.340)	Oui/non	oui
Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N) (complémentaire) (VP.302)	Oui/non	non